



RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

**SOCIETE NOUVELLE D'IMPRESSION DE PRESSE
ET D'EDITION (SNIPE)**

**EXPERTISE DE L'ANCIEN SIEGE DE LA SOCIETE NOUVELLE
D'IMPRESSION DE PRESSE ET D'EDITION**

**DOSSIER DE CONSULTATION
DE L'EXPERTISE DU BATIMENT
Consultation N° 06/2023**

- SOUMISSION
- CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES (CCAP)
- CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)
- BORDEREAU DES PRIX-DETAILED ESTIMATIF

SOUMISSION

**Expertise de l'Ancien siège de la société nouvelle d'Impression de presse et d'Edition
situé au 6, rue Ali Bach HAMBBA au centre-ville de Tunis**

Je soussigné :

.....
(Nom, Prénom et fonction)

Agissant au nom et pour le
compte.....

(Intitulé complet du contrôleur technique)

Au capital de :

.....
Immatriculé au Registre de commerce de : Sous le N° :

.....
Matricule fiscale :

.....
Faisant élection de domicile à :

.....
Numéro de téléphone : Fax N° :

.....
Email :

.....
Adhèrent à la caisse nationale de sécurité sociale sous le N° :

.....
Domiciliation bancaire :

Après avoir examiné, en vue de l'exécution de l'ensemble des articles décrits dans différentes pièces de la consultation (cahier de charges, bordereau des prix et détail estimatif) relatif à l'expertise de **l'ancien siège de la société nouvelle d'Impression de presse et d'Edition composé d'un RDC + 4 étages et d'un sous sol partiel, situé au 6, rue Ali Bach HAMBBA au centre-ville de Tunis.**

Après m'être personnellement rendu compte de la situation des lieux et des conditions dans laquelle devra être exécutée la mission d'expertise.

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés de la mission d'expertise demandée à exécuter.

Je sou mets et m'engage à exécuter et achever la mission conformément aux règles de l'art et les normes techniques en vigueur moyennant une rémunération déterminée par application des prix forfaitaires et unitaires du bordereau des prix annexé à la présente soumission.

Ces prix unitaires sont fermes et non révisables.

Le montant de mon offre forfaitaire, résultant de l'application de mes prix aux quantités approximatives indiquées au détail estimatif s'élève à :
- Montant toutes taxes comprises DT (T.T.C).....(en chiffres et en toutes lettres)

Ce montant se décompose comme suit :
- Montant hors T.V.A(en chiffres et en toutes lettres)
- Montant de la T.V.A (19%)(en chiffres et en toutes lettres)

2/ Je m'engage, si ma soumission est acceptée, à commencer la mission à dater du jour de la réception de l'ordre de service de commencement de la mission.

3/ J'accepte de rester lié par ma soumission pendant un délai de **cent vingt (120) jours** à compter de la date fixée pour la remise des offres.

4/ le maitre de l'ouvrage n'est pas tenue d'accepter une offre partielle, ni de retenir la soumission la moins disante ou même de donner suite à la présente consultation pour quelque motif que ce soit, et que je ne peux prétendre être indemnisé de ce fait.

5/ le maitre de l'ouvrage se libérera des sommes qui me sont dues par virement à mon compte N°..... Ouvert à l'agence de :
.....
.....

Fait à....., le
.....

Le Soumissionnaire

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

ARTICLE.01 OBJET

Les prestations, objet du présent cahier, consiste en l'expertise de la structure, électricité, plomberie sanitaire avec une prise en charge de la réalisation et suivi des travaux nécessaires d'investigations sur les éléments de **structure du bâtiment de l'ancien siège de la société nouvelle d'Impression de presse et d'Edition composé d'un RDC + 4 étages et d'un sous sol partiel, situé au 6, rue Ali Bach HAMBBA au centre-ville de Tunis.**

ARTICLE.02 : RESPECT DES CONDITIONS DE CONSULTATION

La présente consultation est ouverte aux contrôleurs techniques Ayant rempli, au plus tard à la date limite de remise des offres, les formalités relatives au cahier des charges approuvé par Arrêté du ministre de l'équipement et de l'habitat et du ministre de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement du 31 mars 2021, dans la catégorie « A » pour l'élaboration de la mission citée en objet.

- Toute offre qui ne respecte pas les présentes conditions de consultation ou qui contient des réserves non levées par le soumissionnaire sera déclarée nulle et non avenue.

- **L'offre contient :**

1. offre financière (soumission et bordereau des prix),
2. Extrait de registre de commerce,
3. copie conforme des agréments du Bureau de contrôle,
4. le présent CCAP et CCTP signés et paraphés,
5. un cautionnement provisoire à titre de garantie pécuniaire fixé à quatre cent Dinars Tunisiens (400 DT) valable pendant cent vingt jours (120) jours à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.

- **Les offres doivent être envoyés sous plis recommandés ou par rapide poste ou remis directement contre reçu au bureau d'ordre de la société nouvelle d'Impression de presse et d'Edition, à l'adresse 17 RUE GARIBALDI 1000 Tunis de façon à parvenir au lieu avant la date limite indiquée dans l'avis de consultation.**

NB.

- **Toute offre parvenue après la date limite de réception des offres sera exclue.**
- **L'absence du Cautionnement Provisoire lors de l'ouverture des offres entraine le rejet de l'offre.**

ARTICLE.03 DELAI DE REALISATION DE L'ETUDE

Le délai de réalisation de la présente étude est fixé à **TRENTE (30)** jours à partir de la date de commencement de l'étude. Ce délai ne tient pas compte des délais mis pour l'approbation des rapports et documents par le maitre de l'ouvrage.

Le Maitre de l'ouvrage se réserve le droit d'arrêter ladite expertise à n'importe quelle étape.

ARTICLE.04 PENALITE DE RETARD

A défaut d'avoir achevé l'expertise dans le délai contractuel, il sera appliqué au bureau de contrôle une pénalité de retard d'**un millième (1/1000)** du montant définitif de l'expertise par jour de retard, y compris dimanches et jours fériés.

Il est toutefois précisé que le montant total des pénalités pour retard ne pourra dépasser **cinq pour-cent (5%)** du montant définitif de l'expertise.

ARTICLE.05 MODALITE DE PAIEMENT

Le règlement des honoraires ne peut avoir lieu qu'après achèvement total de la mission d'expertise et la réception des documents définitifs par le maitre de l'ouvrage

ARTICLE.06 FLUCTUATION DES PRIX

Les prix spécifiés dans le présent marché sont fermes et non révisables

ARTICLE.07 : RESILIATION

Dans le cas de résiliation des travaux, la notification faite à l'entreprise précisera l'étendue de la résiliation et la date à laquelle elle sera effective. Dès réception de la notification, l'Entreprise devra :

- Arrêter les travaux à la date et dans les limites indiquées par la notification.
- Résilier ou suspendre tout contrat, tout sous-traité, toute commande et toute prestation de service.
- Terminer toute partie de travail qui n'aurait pas été comprise dans la résiliation et prendre toutes mesures conservatoires dans les limites et les conditions présentées par le Maître d'ouvrage

ARTICLE.08 : RESPONSABILITE DE BUREAU DE CONTROLE

Le bureau de contrôle est responsable de tous les dommages qui auraient lieu du fait de l'exécution des opérations résultant du présent marché.

Il est tenu, sous sa responsabilité personnelle, de veiller à ce que toutes les précautions soient prises pour la sécurité des équipements et des installations diverses qu'elle sera rencontrée en cours de sa mission ainsi que pour la sécurité des agents du Maître d'ouvrage, des concepteurs et des tiers. Les indemnités à payer en cas d'accident sont dues par le bureau de contrôle sauf son recours contre l'auteur de cet accident. En aucun cas, le Maître d'ouvrage ne pourra être inquiétée ni recherchée à cet égard. Le bureau de contrôle devra produire, au plus tard le jour du commencement des travaux, **un document officiel attestant qu'il a souscrit une assurance de responsabilité civile professionnelle et assuré son personnel et le cas échéant**, le personnel de ces sous-traitants contre les risques prévus par la législation en vigueur sur les accidents du travail.

Après approbation du rapport par le Maître d'ouvrage et à n'importe qu'elle phase d'étude, de l'exécution des travaux, ou du parfait achèvement des travaux d'infrastructure. Le bureau de contrôle est tenu de répondre aux demandes du Maître d'ouvrage pour assistance, présence in situ ... etc, afin de s'assurer de la véracité et l'exactitude des résultats de l'expertise effectuée par ses soins et d'apporter des éclaircissements nécessaires et éventuellement combler les défaillances prouvées et ce sans prétendre à aucune rémunération supplémentaire.

ARTICLE.09 : REGLEMENT DES DIFFERENTES ET DES LITIGES

En cas de litige naissant entre les deux parties, celles-ci chercheront à le régler à l'amiable. A défaut, il sera porté devant le tribunal territorialement compétent conformément aux dispositions du chapitre 3 du titre VI du décret N° 2014-1039 du 13 mars 2014 portant réglementations des marchés publics.

ARTICLE.10 CADRE REGLEMENTAIRE

La présente consultation reste soumise :

- Aux dispositions du Décret n°1039 du 13 mars 2014 portant réglementations des marchés publics.

- Décret n°78-71 du 26 janvier 1978 portant approbation du cahier des conditions administratives générales réglementant les missions d'architecture et d'ingénierie assurées par les prestataires de droit privé pour la réalisation de bâtiments civils
- Cahier Des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés d'Etudes

Tunis le

Tunis le

LU ET ACCEPTE PAR
LE SOUMISSIONNAIRE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

ARTICLE.01 OBJET DES PRESTATIONS A EXECUTER

Les prestations, objet du présent cahier, consiste en l'expertise de la structure, électricité, plomberie sanitaire avec une prise en charge de la réalisation et suivi des travaux nécessaires d'investigations sur les éléments de structure de l'ancien siège de la société nouvelle d'Impression de presse et d'Edition La Presse sis au 6, rue Ali bach hamba, Tunis.

ARTICLE.02 CONSISTANCE DE LA MISSION A EXECUTER

Le soumissionnaire procédera à la réalisation des diagnostics nécessaires du bâtiment existant. Il réalisera à cet effet, les opérations de reconnaissances indiquées dans le bordereau des prix (c'est au soumissionnaire d'ajuster les quantités proposées suite aux constats visuels à effectuer).

Il s'agit d'un bâtiment composé d'un RDC + 4 étages et d'un sous sol partiel.

L'expertise comporte :

- Visite et reconnaissance de lieu
- La reconnaissance des fondations (semelles, gros bétons ,,,,) moyennant des sondages et des mesures des dimensions des ouvrages enterrées
- La reconnaissance des planchers pour identification des types des planchers et des dimensions y afférentes
- La reconnaissance de l'état des aciers des planchers, des poutres, des poteaux et des voiles
- L'identification des qualités du béton des ouvrages moyennant des essais destructifs (prélèvement des carottages) et des essais au scléromètre
- **Vérification des capacités porteuses des éléments de structures**
- **Vérification du Lot fluides,**
- **Vérification du Lot Sécurité incendie**
- **Vérification des Lot Electricité, courant fort et courant faible**
- **Elaboration de l'estimation des travaux de réhabilitation et de renforcement**

ARTICLE.03 ANALYSE DES RESULTATS ET ELABORATION DU RAPPORT :

- 1) Evaluation de la capacité portante des éléments structuraux.
- 2) Elaboration des solutions techniques nécessaires à assurer la solidité et pérennité de l'ouvrage, si nécessaire.
- 3) Elaboration d'un rapport d'expertise détaillé contenant les informations suivantes, liste non limitative:
 - a. Réalisation d'un plan de recollement de la structure existante du bâtiment
 - b. Plan de repérage des points de sondages et essais insitu.
 - c. Descriptif de différents essais réalisés in situ avec photos d'illustration.
 - d. Descriptif des différents essais réalisés au labo : essais d'écrasement, essais de carbonatation, essai de traction des armatures, épaisseur de corrosion.
 - e. Evaluation de portance existante des principaux éléments porteurs : résistance à la compression existante, moments résistants et efforts tranchants résistants des éléments fléchis (poutres).
 - f. Proposition des solutions techniques de confortement / de reprise s'il y a lieu y compris les détails d'exécution.
 - g. Estimation des solutions techniques proposées.

Les délais de réalisation des essais, au laboratoire, sur les carottes relevées sont compris dans le délai contractuel.

Avant toute exécution, Le soumissionnaire doit soumettre à l'avis du maitre de l'ouvrage, le programme détaillé de reconnaissance de l'état de la structure du bâtiment avec indication des diverses composantes de la présente campagne :

- Enlèvement des revêtements pour déterminer les sections des structures porteuses,
- Essais sclérométriques,
- Prélèvements de carottes et essais en laboratoire.
- Délai de remise en état du lieu

Le soumissionnaire aura à sa charge la réalisation de la présente expertise. Les essais spécifiques doivent être réalisés par un laboratoire agréé.

Le délai de réalisation de ce programme de reconnaissances est inclus dans le délai contractuel. Toutefois ces délais peuvent être prolongés pour mauvaises conditions climatiques et/ou des journées dont les travaux sont jugés non-réalisables.

Tous les sondages, prélèvements de carottes et tous les travaux sur les lieux doivent être réalisés soigneusement avec une main d'œuvre qualifiée tout en assurant une remise en état des lieux et en veillant à la sécurité et la propreté du bâtiment et son nettoyage immédiat après achèvement. Une attention particulière est portée à la sécurité du personnel représentant le maître de l'ouvrage, Le soumissionnaire et ses sous- traitants doivent assurer la limitation des lieux des travaux et le nettoyage ainsi que la remise en état des lieux.

Tunis le

Tunis le

LU ET ACCEPTE PAR
LE SOUMISSIONNAIRE

BORDEREAU DES PRIX-DETAIL ESTIMATIF

N°	Désignation	Unité	Quantité	PU HTVA (DT)	PT HTVA (DT)
1	Réalisation des sondages de reconnaissance des fondations (semelles, gros bétons ,,,,,) moyennant des sondages et des mesures des dimensions des ouvrages enterrées				
	L'ensemble	ENS	1		
2	Réalisation des sondages de reconnaissance des planchers pour identification des types des planchers et des dimensions y afférentes				
	L'ensemble	ENS	1		
3	Réalisation des sondages de reconnaissance de l'état des aciers des planchers, des poutres, des poteaux et des voiles				
	L'ensemble	ENS	1		
4	Identification des qualités du béton des ouvrages moyennant des essais destructifs (prélèvement des carottages) consolidés par des mesures au scléromètre ou similaire,				
	L'ensemble	ENS	1		
5	Vérification des capacités porteuses des éléments de structures (planchers, poteaux, poutres, murs porteurs, semelles, ...) à la lumière de qualités dégagées des bétons auscultés et des aciers détectés ainsi que la terrasse, de l'étanchéité, ...				
	L'ensemble	ENS	1		
6	Réalisation d'un plan de recollement de la structure existante du bâtiment				
	L'ensemble	ENS	1		

7	Examen des installations électriques et sécurité incendie L'ensemble	ENS	1		
8	Examen de l'installation de fluides : climatisation, traitement de l'air, plomberie sanitaire, réseaux d'assainissement, état des équipements, réseaux de distribution, réseau d'évacuation, vanneries, accessoires de commande et de contrôle ainsi que tous les équipements de surpression et/ou de traitement d'eau. L'ensemble.....	ENS	1		
9	Etablissement d'un rapport détaillé avec description du bâtiment expertisé description de la structure existante, la prise de photos, les désordres constatés et la proposition des solutions y compris l'estimation des travaux de réhabilitation et de renforcement. N, B : Ce rapport sera fourni en 5 exemplaires avec deux copies numériques L'ensemble.....	ENS	1		
Total HTVA					
TVA					
Total TTC					

Arrêté la présente estimation à la somme en DT (TTC) de:.....
.....
.....

Tunis le

Tunis le

LU ET ACCEPTE PAR
LE SOUMISSIONNAIRE